

Facultés universitaires Saint-Louis

Discours de la séance publique de rentrée des Facultés

par
le Recteur Jean-Paul LAMBERT

29 septembre 2009

L'enseignement supérieur en butte aux vents du grand large

« *Si c'était à refaire, je commencerais par la culture* ». Cette sentence attribuée à Jean MONNET est, on le sait, apocryphe : Jean MONNET ne l'a jamais écrite ni prononcée et elle ne correspondait d'ailleurs pas aux convictions de l'homme tel qu'on peut le cerner à la lecture de ses Mémoires.

Si je reprends néanmoins cette sentence en préambule de cette allocution, c'est qu'elle me semble éveiller une résonance particulière propre à éclairer les quelques réflexions que je me propose de partager avec vous ce soir. En bref, je tenterai d'exposer comment la perception des priorités en matière d'organisation de notre enseignement supérieur s'est radicalement transformée en quelques années, sous l'emprise d'éléments « exogènes » parmi lesquels l'Europe, en particulier, a joué un rôle majeur.

Un bref regard sur la décennie précédente, celle des années 90, paraît utile pour prendre la mesure des changements de perception enregistrés en quelques années.

Rappelez-vous : la Communauté française était alors financièrement exsangue et ce n'est qu'en 2001, au travers des accords dits « du Lambermont », qu'elle a été renflouée. L'austérité budgétaire conditionnait toutes les politiques.

Pour ce qui concerne les universités, ces années 90 ont donc surtout été marquées par la mise en place de dispositions budgétaires restrictives : je songe, en particulier, au fameux système d'« enveloppe fermée » (instauré en 1994 et toujours en vigueur) qui permettait aux responsables budgétaires de la Communauté française – mais pas aux responsables universitaires ! - de dormir sur leurs deux oreilles sans devoir s'inquiéter de l'augmentation continue de la population étudiante.

Pour ce qui concerne les instituts d'enseignement supérieur hors université, un décret de 1995 regroupait en 30 Hautes Ecoles un nombre considérable d'instituts, souvent de très petite taille, dont la faiblesse des moyens ne permettait pas la gestion efficace d'un certain nombre de tâches administratives et de service aux étudiants. La logique de l'opération était donc principalement d'ordre économique et budgétaire.

Pour ce qui concerne ce qu'il est convenu d'appeler le « paysage universitaire », on enregistrerait bien, de temps à autre, l'une ou l'autre intervention dénonçant un « saupoudrage » excessif et recommandant un regroupement des universités sous l'ombrelle protectrice des universités complètes. Ces interventions sporadiques sont restées sans effet. L'explication en est simple : contrairement au slogan ressassé, le nombre d'universités (9) en Communauté française n'était pas supérieur (c'est même souvent le contraire...) à celui que l'on observe (à population comparable !) à l'étranger. Ainsi, pour prendre un étalon auquel on se réfère volontiers, les Etats-Unis comptent-ils, pour 294 millions d'habitants, 7.018 universités, dont 1.640 seulement organisent des programmes de MA et dont 614 organisent des programmes doctoraux (PhD programmes) ¹. Ramenés à la population de la Communauté française (4,3 millions d'habitants), la « densité universitaire américaine » impliquerait 103 universités, dont 24 organiseraient des programmes de MA et 9 organiseraient des programmes doctoraux. Si l'on assimile les instituts de « type court » de nos Hautes Ecoles aux « community colleges » américains et que l'on prend en considération nos instituts de « type long » qui organisent aussi des MA, la situation de notre Communauté française apparaît très comparable à celle des Etats-Unis qui ne connaissent pourtant pas, chez eux, de débat public sur le nombre, prétendument jugé excessif, de leurs universités...

Les perceptions se sont radicalement modifiées durant cette décennie, essentiellement sous l'impulsion de deux phénomènes, tous deux « exogènes » : le premier est le « processus de Bologne » enclenché par la « Déclaration de Bologne » de juin 1999 ; le second tient à la publication régulière de « rankings » d'universités (celui de l'Université JIAO TONG de Shanghai, publié depuis 2003, et celui du *Thimes Higher Education Supplement*, publié depuis 2004, étant les plus en vue). Le « processus de Bologne » entend créer un véritable « espace européen de l'Enseignement supérieur », accroissant la « lisibilité » des différents systèmes d'enseignements nationaux, facilitant la comparaison des cursus d'études et accroissant la mobilité internationale des étudiants, surtout au niveau des 2^e et 3^e cycles.

¹ In « Higher aspirations: an agenda for reforming European universities », by Philippe Aghion, Mathias Dewatripont, Caroline Hoxby, Andreu Mas-Colell and André Sapir, Bruegel Blueprint 5, 2008.

Je ne m'étendrai pas ici sur les défaillances méthodologiques et les limites conceptuelles sévères des « rankings » actuels. Elles sont connues de tous les initiés, dénoncées par la plupart et cependant ces classements continuent à fasciner – sinon à tétaniser – certains responsables politiques et académiques.

Sous l'effet conjugué de ces deux phénomènes, les perceptions des responsables politiques et académiques se sont profondément modifiées : notre système d'enseignement supérieur, jusqu'ici relativement « protégé », serait soudain exposé « aux vents du grand large » et soumis aux impératifs d'une concurrence internationale impitoyable.

Cette perspective avait à ce point enthousiasmé certains responsables que ceux-ci s'étaient lancés dans l'apologie de ce grand marché mondialisé que constituait désormais, à leurs yeux, l'enseignement supérieur. Dans mon allocution publique de la rentrée 2006, que j'avais intitulée « *L'université et la fascination du marché* », je développais les raisons pour lesquelles j'estimais que cette vision péchait par une excessive naïveté, qu'elle ignorait les effets pervers potentiels d'un enseignement soumis aux seuls impératifs du marché et, surtout, qu'elle méconnaissait la nature profonde et les missions spécifiques de l'université. A trop considérer l'enseignement comme un vaste marché, l'éducation comme une marchandise et donc finalement l'étudiant comme un « client », on risque, avais-je argumenté, de perdre de vue la dimension fondamentale d'éducation qui est au cœur de notre triple mission d'enseignement, de recherche et de service à la communauté. J'en reste aujourd'hui intimement convaincu.

Un des dangers collatéraux d'une fascination exagérée pour les « rankings » les plus en vue est l'occultation d'une dimension essentielle de l'enseignement universitaire : la mission d'un « service public » accessible à tous les jeunes qui en ont les capacités et dont un des objectifs est de promouvoir la démocratisation de notre société. J'avais consacré mon allocution publique de la rentrée 2005 à cette question et y montrais, sur la base d'études internationales, que notre enseignement universitaire reste l'un des moins « démocratiques » de l'ensemble des pays industrialisés. Je me réjouis donc que la Déclaration de politique communautaire du nouveau Gouvernement accorde une attention prioritaire à cette dimension.

Faisant même abstraction des dérives possibles, il n'en reste pas moins que les phénomènes « exogènes » que j'ai évoqués ont radicalement modifié la perception des responsables politiques et académiques. Dans ce nouvel « espace européen de l'enseignement supérieur » qui entend, à juste titre, rivaliser avec les espaces analogues nord-américain et bientôt asiatique, il s'imposera, plus que par le passé, de se doter d'institutions universitaires solides,

jouissant d'une large visibilité internationale, capables d'attirer à elles d'excellents étudiants et enseignants étrangers (et de retenir leurs meilleurs éléments !), capables aussi d'offrir à leurs étudiants et à leur personnel les infrastructures (notamment en services) et équipements les plus performants ainsi que les conditions de travail les plus attrayantes.

C'est dans ce contexte nouveau qu'a inévitablement resurgi la question des regroupements (ou fusions) d'universités. Dès 2004, lors de la rédaction du « Décret Bologna », le législateur avait prévu d'associer les neuf universités de la Communauté française en trois « Académies ». Il ne s'agissait encore que d'encourager les « synergies » au sein des Académies mais le législateur avait déjà pris soin d'insérer dans le texte du décret certaines dispositions budgétaires se voulant « incitatrices » aux fusions d'universités au sein de chacune des Académies.

Sous l'impulsion, entre autres, du politique, la dynamique s'est donc accélérée récemment. Au début de cette année, le Parlement de la Communauté française adoptait un décret intégrant la FUSAGx au sein de l'ULg et créant l'Université de Mons par la fusion de l'UMH et de la FPMs, fusions appelées à prendre effet dès cette année académique 2009-2010. Reconnaissons, sans pour autant minimiser leur importance, que ces deux opérations sont, tous comptes faits, relativement « aisées » à réaliser car, dans ces deux cas, il s'agissait de fusionner des entités complémentaires, l'ULg ne disposant pas, jusqu'ici, de Faculté de sciences agronomiques et l'UMH ne disposant pas, jusqu'ici, de Faculté polytechnique. Ces deux opérations concernent respectivement l'Académie Wallonie-Europe (pour l'ULg et la FUSAGx) et l'Académie Wallonie-Bruxelles (pour l'UMH et la FPMs).

Comme vous le savez, notre Académie universitaire 'Louvain' n'est pas restée au balcon, les bras croisés. Dès 2007, les quatre universités de l'Académie avaient décidé d'entamer des négociations en vue d'une intégration en une université nouvelle, la future UCLouvain, à l'échéance de septembre 2010. Les quatre partenaires ont, depuis lors, travaillé d'arrache-pied et l'échéance décidée sera respectée. Notre opération est, en effet, significativement plus ambitieuse et plus complexe que les précédentes que je viens d'évoquer, ne fût-ce que parce qu'elle implique quatre universités, ce qui constituera sans doute une première mondiale.

Permettez-moi, à ce stade, de développer quelques considérations sur l'économie politique (ou la politique économique) des fusions d'universités. Celles-ci s'appuieront partiellement sur les conclusions d'un article que j'avais fait paraître en 1998, sous le titre « *Universités : plaidoyer pour l'efficacité* ».

Premier enseignement : les « économies d'échelle » (on désigne par là l'existence de coûts de production unitaires décroissant avec la taille des opérations) sont extrêmement ténues, sinon inexistantes, dans un secteur de services « non standardisés » comme l'enseignement universitaire, dans lequel plus de 80 % des coûts sont constitués des frais de personnel. En bref, notre fusion n'est pas une opération financière : elle ne sera vraisemblablement pas porteuse d'économies budgétaires significatives, tout au moins à court, sinon à moyen terme. Le bénéfice principal réside, comme dit tout à l'heure, dans une visibilité internationale accrue, dans la possibilité de mobiliser les compétences et les talents de nos diverses catégories de personnel en vue d'offrir à nos étudiants, à nos enseignants, à nos chercheurs et à notre personnel administratif une gamme de services plus étoffée et plus performante. En vue aussi d'être mieux équipés pour soutenir le développement économique, social et culturel des deux Régions, Bruxelles et la Wallonie, dans lesquelles sera implantée notre future UCLouvain. Pour le dire autrement, le « return sur investissement » qui procédera d'une amélioration de la qualité et, de ce fait, d'une attractivité accrue, sera au rendez-vous mais il ne produira ses pleins effets que progressivement.

Deuxième enseignement : les universités ne sont pas des entreprises comme les autres, et ce, à plusieurs égards. D'une part, la prise en compte des dimensions culturelles et philosophiques confère aux universités un statut d'institution que l'on pourrait qualifier d' « identificatrice », entendant par là qu'elles constituent un milieu de vie qui joue un rôle essentiel dans la formation de l'identité de ceux qui les fréquentent, parce qu'elles sont à la source de la définition de valeurs importantes pour eux. On est là sur un plan autrement fondamental que celui de la « culture d'entreprise » qui peut différencier une banque ou une entreprise pharmaceutique de ses concurrents. Chacune des universités de notre Académie est pluriséculaire (la plus ancienne, l'UCL, ayant été fondée au 15^e siècle ; les trois autres datant du 19^e siècle) et, tout en partageant des valeurs communes issues de leur tradition chrétienne et humaniste, chacune de ces universités a développé, au fil des siècles, des caractères qui lui sont propres et dont le maintien constituera, à n'en pas douter, une richesse pour le nouvel ensemble. La volonté commune des partenaires – traduites dans les modalités de gouvernance et les structures que nous élaborons – est précisément de ne pas constituer une université homogène et monolithique mais, au contraire, de respecter et de valoriser les spécificités et les atouts de ses diverses composantes, tout en veillant à renforcer encore celles-ci. Tout l'art consiste à trouver le juste équilibre entre un « principe d'intégration » qui garantit une utilisation optimale des ressources mutualisées et des synergies dégagées et un « principe de subsidiarité » qui garantit une autonomie suffisante des composantes pour leur permettre de maintenir les politiques qui fondent leurs spécificités et leurs atouts particuliers. Je pense que,

grâce à la créativité, l'enthousiasme et la volonté commune, nous avons pu dégager un tel équilibre et je profite de l'occasion pour remercier nos partenaires de l'excellent climat de franche collaboration qui n'a cessé de marquer nos travaux. Je citerai à nouveau Jean MONNET (mais, cette fois, la citation est authentique car tirée de ses Mémoires) « *Rien n'est possible sans les hommes. Rien n'est durable sans les institutions* ».

J'en arrive à une troisième dimension du statut particulier des universités, en comparaison de celui des entreprises « ordinaires ». Dans le monde des entreprises, le pouvoir ultime est au main des actionnaires : les opérations de fusion sont décidées et déterminées par le gain de valeur escompté par ceux-ci (et encore, 60 % des fusions d'entreprises se soldent-elles par une perte de valeur pour les actionnaires !). Les gains de valeur escomptés résultent des « économies d'échelles » présentes dans le monde industriel mais aussi, le plus souvent, des perspectives de « déagements de personnels » qui accompagnent traditionnellement ces fusions d'entreprises. Les personnels sont consultés mais, soyons francs, simplement pour la forme. Rien de tel dans le monde des universités qui sont, pourrait-on dire, des entreprises « autogérées ». Toutes les décisions importantes doivent y être avalisées par des organes au sein desquels les représentants des diverses catégories des personnels (académique, scientifique et administratif), ainsi que les étudiants, sont présents de façon majoritaire. La concertation sociale avec les délégations syndicales est aussi considérée, à juste titre, comme un élément essentiel dans la tradition des universités. En clair, l'adhésion des différentes catégories de personnel est non seulement incontournable mais elle constitue aussi un ingrédient fondamental du succès d'une telle opération. Certes, un tel mode de fonctionnement implique-t-il nécessairement une gestation plus longue – et parfois plus laborieuse – d'un tel projet que ce ne serait le cas dans le monde des entreprises privées mais il garantit aussi une robustesse et une durabilité autrement plus affirmées. L'inépuisable fond de la sagesse africaine ne nous apprend-il pas que « *Si tu veux aller vite, fais le seul, mais si tu veux aller loin, alors il faut le faire ensemble* » ?

* * *

La future UCLouvain sera très nettement l'université la plus importante de la Communauté française, fortement implantée en Wallonie et à Bruxelles. Il n'est pas impossible que cette perspective puisse inquiéter certains de nos partenaires des autres universités de la Communauté française qui redouteraient de notre part d'éventuelles manifestations d'une quelconque volonté de puissance ou de « cavalier seul ». Je tiens à dire de la façon la plus claire que ces craintes sont sans fondements. La future UCLouvain maintiendra et même

intensifiera sa politique de collaborations mutuellement avantageuses avec ses partenaires des autres Académies et, notamment, puisque je m'exprime ici à Bruxelles, avec l'ULB et la VUB, institutions avec lesquelles les FUSL ont déjà noué des collaborations appréciées tant en matière d'enseignement que de recherche et de service à la société.

* * *

Dans cette allocution consacrée à « *L'enseignement supérieur en butte aux vents du grand large* », je ne puis éluder la question de l'avenir de notre enseignement supérieur hors université. Comme vous le savez peut-être, un décret récent prévoit l'intégration des Instituts supérieurs d'architecture dans l'université. Un décret précédent avait déjà préparé la voie d'une solution analogue (qui ne s'est encore concrétisée jusqu'ici qu'à Mons et, sous des modalités encore différentes pour l'instant, à Liège) pour les Instituts de traducteurs-interprètes. Ma conviction est la suivante : le mouvement engagé est irréversible. Dans le cadre de la constitution d'un véritable « espace européen de l'Enseignement supérieur », visant à accroître la « lisibilité » des différents systèmes d'enseignements nationaux, la situation actuelle est, en effet, intenable : qui, à l'étranger, peut comprendre la coexistence, en Communauté française, d'un enseignement proprement universitaire et d'un enseignement de type long « hors université » - et donc, pour le dire plus crûment, non universitaire - mais néanmoins dit « de niveau universitaire » ? Je suis donc convaincu que la voie de la sagesse – et l'intérêt même des étudiants et des personnels concernés – réside dans l'intégration des différentes catégories (sauf exceptions motivées) d'enseignement de type long dans l'université. Mais avec des balises car la plupart (pas toutes cependant !) de ces filières d'enseignement de type long n'ont pas d'équivalent actuel dans nos universités. Elles ont donc développé des spécificités propres, notamment en matière pédagogique, qui doivent impérativement être préservées en cas d'intégration dans l'université. Il en va de la survie à terme de ces formations et de la richesse qu'elles peuvent apporter, grâce précisément à leur différence, à l'enseignement universitaire. Ce souci doit nous rendre attentifs au statut ainsi qu'aux conditions de nomination et de promotion des personnels concernés, précisément en vue de la préservation des spécificités particulières que je viens d'évoquer.

Il s'impose aussi de ménager à ces formations le maintien d'une visibilité forte car elles ont chacune développé une image – on peut dire une « marque » - qui fait leur réputation. Enfin, ces opérations d'intégration doivent impérativement être réglées dans la transparence, à l'aide de décrets-cadres qui traitent simultanément de l'ensemble des Instituts d'une même catégorie (ou de plusieurs catégories simultanément). Ce souci de transparence vise à éviter la réédition

d'opérations quelque peu « sauvages » et « asymétriques » que l'on a pu connaître dans le passé.

La perspective d'une telle intégration d'Instituts de type long dans l'université trouble inévitablement les Hautes Ecoles qui s'interrogent, à juste titre, sur l'avenir de leurs sections de type court qui, faute d'un plan d'ensemble cohérent, pourraient alors se trouver « orphelines ». Il nous faut donc être créatifs et imaginer un plan d'ensemble qui présente une offre concertée – sinon une structure intégrée – pour l'enseignement supérieur. Les Instituts de type court n'ont évidemment pas vocation – et ne souhaitent d'ailleurs pas – s'intégrer à l'université. Mais pourquoi n'envisagerions-nous pas (à défaut de « recycler » à cet effet les actuelles Académies universitaires ?) la création, par décret, de « Pôles universitaires » au sein desquels les Instituts de type court seraient partie prenante, avec les universités, en vue de maintenir les synergies déjà développées au sein des Hautes Ecoles avec les Instituts de type long – lesquels ne seraient évidemment pas appelés à se délocaliser ! – et de développer, plus que ce n'est le cas actuellement, les synergies avec les universités ? Tous les partenaires gagneraient, dans le cadre d'une telle « structure intégrée d'enseignement supérieur » grâce au renforcement, dirais-je, « structurel », des synergies croisées. En outre, les Instituts de type court se retrouveraient sous l'ombrelle de « Pôles universitaires », ce qui ne pourrait que renforcer leur attractivité et la reconnaissance légitime, à l'étranger comme en Belgique, de la qualité de leurs formations.

J'engage donc les responsables politiques à se montrer – en concertation étroite avec tous les acteurs concernés – à la fois créatifs et proactifs dans ce dossier.

* * *

Deux mots encore avant de céder la parole au Président de l'Académie 'Louvain'. Je vous avais annoncé l'année passée la décision de construire un nouveau bâtiment, décision dictée par le caractère véritablement « explosif » de notre population étudiante et du nombre de nos chercheurs. Notre nouveau bâtiment, déjà complètement érigé, sera pleinement « opérationnel » dans quelques mois, mais en deux phases : les trois premiers étages (comprenant des auditoriums et salles de cours) dès la fin janvier 2010, les trois derniers étages (comprenant essentiellement des bureaux, des salles de réunion ainsi qu'un centre de documentation) dès avril-mai 2010. J'ai évoqué le caractère « explosif » de notre population étudiante : au cours des dix dernières années, celle-ci a, en effet, augmenté de plus de 80 %.

Cette évolution, inédite en Communauté française, se confirme encore cette année, à en juger par les statistiques des nouvelles inscriptions.

* * *

C'est donc avec confiance et détermination que les Facultés universitaires Saint-Louis (ou, pour me projeter dans un avenir désormais proche, que le « campus Bruxelles Saint-Louis » - qui constituera de fait le « campus Bruxelles Sciences humaines » - de la future UCLouvain) envisagent la poursuite et le développement de leurs diverses missions. Elles savent pouvoir compter sur le soutien sans faille de leurs nombreux amis et « anciens », dont je salue l'amicale présence ce soir.

Je vous remercie de votre attention.